

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT ET D'UTILISATION DE LA SOLUTION Lya Protect (CGAU)

Lya Protect est une société par actions simplifiée au capital de soixante-huit mille deux cent dix-huit (68.218) euros, dont le siège social est situé 90, avenue Félix Faure - 69003 LYON, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 841 460 645 RCS LYON, ayant pour objet social l'édition de logiciels, le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, les prestations d'études et d'analyses en lien avec les activités susvisées (« **Lya Protect** »).

Lya Protect a développé une plateforme en ligne permettant un nouveau mode de distribution et de gestion de produits d'assurance, accessible directement à l'adresse <http://app.LyaProtect.com> et/ou tous suffixes et/ou champs d'accès qui renverraient à cette adresse, ou sous marque blanche, ainsi que via toute application sur la téléphonie mobile, tablette ou ordinateur (la « **Solution** »). Une description de la Solution figure en annexe des CGAU. La Solution est exploitée sous la marque « **Lya** » et est la propriété exclusive de Lya Protect. Tous droits en sont réservés.

Les CGAU constituent des dispositions contractuelles obligatoires et définissent les termes et conditions dans lesquels Lya Protect permet aux Utilisateurs d'utiliser à titre non-exclusif la Solution et, si souscrits, les Services proposés (tels que définis ci-après).

MERCI DE LIRE TRES ATTENTIVEMENT LES CGAU AVANT TOUTE UTILISATION DE LA SOLUTION.

LES CGAU ENGAGENT CHAQUE UTILISATEUR ENVERS LYA PROTECT.

Table des matières

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT ET D'UTILISATION DE LA SOLUTION Lya Protect (CGAU)	1
1-DEFINITIONS	3
2-ABSENCE D'INTERMEDIATION DE LYA PROTECT	5
3-ACCES A LA SOLUTION	5
4-MANDAT	7
5-ABONNEMENT	10
6-SERVICES	12
7-FONCTIONNEMENT DE LA SOLUTION ET DES SERVICES	13
8-Conditions générales de LYA PROTECT pour l'utilisation des fonctions d'Intelligence artificielle	
9-MAINTENANCE DE LA SOLUTION	16
10-ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS	20
11-UTILISATIONS INTERDITES	22
12-SECRET - PROPRIETE INTELLECTUELLE	23
13-INFORMATIONS NOMINATIVES	25
14-GARANTIES – RESPONSABILITE	25
15-DUREE – RESILIATION	27
16-REVERSIBILITE DES DONNEES	28
17-INDEPENDANCE DES PARTIES – RESPONSABILITE – ASSURANCE – FORCE MAJEURE	28
18-INDEMNISATION	29
19-INTUITU PERSONAE – CESSIBILITE – TRANSFERT	29
20-NOTIFICATIONS – RENONCIATION	30
21-OFFRES COMMERCIALES	30
22-ASSISTANCE TECHNIQUE HORS CONTRAT	31
23-MODIFICATIONS	31
24-INTEGRALITE – INVALIDITE	31
25-LOI APPLICABLE – LITIGES	32
ANNEXE – DESCRIPTION DE LA SOLUTION	33

1-DEFINITIONS

CLIENT : désigne l'entité légale qui souscrit l'Abonnement (tel que défini ci-après) réservé aux professionnels, proposé par Lya Protect, dans les conditions définies à l'Offre et aux CGAU.

Pour les besoins des CGAU, le Client s'entend d'une entité professionnelle, identifié par son numéro d'immatriculation à l'ORIAS.

Le Client qui désire souscrire aux Services devra passer commande auprès de Lya Protect, dans les conditions définies à l'article 6 ci-après.

Le Client est le seul co-contractant de Lya Protect, à l'exclusion de tout autre Utilisateur.

En ce sens, le Client s'engage et se porte fort de l'acceptation, par ses Utilisateurs, avant tout accès à la Solution, des conditions générales d'utilisation de celle-ci.

En tout état de cause, les Utilisateurs, qui doivent impérativement être salariés et/ou gestionnaires dument mandatés du Client, ne peuvent accéder et/ou utiliser la Solution et/ou les Services, que pour les besoins du Client duquel ils relèvent juridiquement, ce incluant, pour les mandataires de courtiers, les actes de commercialisation pour le compte et sous la responsabilité de leur mandant, suivant acceptation d'une Offre par ledit Client, conformément aux droits et obligations prévues aux CGAU.

Toute autre application ou usage est expressément interdit.

UTILISATEURS : désignent le Client, ses salariés et/ou gestionnaires dument mandatés, ainsi que la clientèle propre du Client dont les données personnelles sont collectées et traitées, sous la stricte condition et respect de l'engagement de porte-fort du Client quant à leur acceptation, avant tout accès, des conditions générales d'utilisation de la Solution, après leur avoir permis d'en prendre valablement connaissance.

Le Client est le seul garant de l'acceptation des conditions générales d'utilisation de la Solution, par chaque Utilisateur, avant toute exploitation de la Solution et/ou utilisation des Services.

SERVICES : désignent les services payants de développement spécifiques complémentaires à la Solution, proposés par Lya Protect et, que peut, sans toutefois l'y contraindre, solliciter le Client.

DONNEES : désignent l'ensemble des données brutes telles que, mais sans s'y limiter, toute information, question, suggestion, remarque, listings, protocoles, études, fiches profils, images, vidéographiques, dossiers, rapports, états, chartes graphiques,

essais, documents, résultats, etc., de Lya Protect, ainsi que toute information mise en ligne sur ladite Solution par Lya Protect, à l'exception des données des Utilisateurs.

OFFRE : désigne la proposition commerciale de Lya Protect au Client relativement à la licence non-exclusive sur la Solution, établie par tous moyens et notamment, via l'interface de la Solution ou par devis. Les CGAU en vigueur sont attachées à toute Offre, pour acceptation du Client.

LICENCE : désigne l'accord de licence d'exploitation non exclusive de la Solution, suivant acceptation de l'Offre et des CGAU par le Client.

ANOMALIE : désigne tout dysfonctionnement reproductible et/ou non-conformité fonctionnelle ou technique de la Solution.

ANOMALIE BLOQUANTE : désigne toute Anomalie qui rend impossible l'exploitation de la Solution dans son intégralité ou certaines de ses fonctionnalités.

ANOMALIE MAJEURE : désigne toute Anomalie qui dégrade de manière significative l'exploitation de la Solution ou d'une ou plusieurs de ses fonctionnalités stratégiques.

ANOMALIE MINEURE : désigne toute Anomalie qui n'est ni majeure ni bloquante.

PRESTATIONS DE MAINTENANCE CORRECTIVE : s'entendent des prestations de maintenance incluses dans la Licence. Les Prestations de Maintenance Corrective désignent les prestations de diagnostic, de correction de bugs et de livraison de correctifs, réalisées par Lya Protect, en cas d'Anomalie avérée, selon les conditions ci-après définies. Le détail technique des Prestations de Maintenance Corrective de la Solution incluses dans la Licence figure en Annexe ci-après. Toute autre Prestation de Maintenance Corrective fera l'objet d'une facturation séparée, dans les conditions ci-annexées.

PRESTATIONS DE MAINTENANCE EVOLUTIVE INCLUSES : s'entendent des prestations de maintenance évolutive sur les modules déjà souscrits par le Client au titre de son Abonnement, incluses dans la Licence. Les nouveaux modules développés par Lya Protect, de fait non encore souscrits par le Client, sont expressément exclus des Prestations de Maintenance Evolutive Incluses.

PRESTATIONS DE MAINTENANCE EVOLUTIVE EXCLUES : s'entendent des prestations de maintenance évolutive sur les nouveaux modules développés par Lya Protect, exclues de la Licence. Les Prestations de Maintenance Evolutive Exclues désignent les prestations de fourniture de versions améliorées de la Solution non comprises dans les modules souscrits par le Client. Elles comprennent également les prestations d'assistance technique liées.

PRESTATIONS DE MAINTENANCE : s'entendent des Prestations de Maintenance Corrective et des Prestations de Maintenance Evolutive.

Les termes susvisés s'entendent au singulier comme au pluriel.

2-ABSENCE D'INTERMEDIATION DE LYA PROTECT

2.1. Lya Protect n'assure aucune intermédiation, ni ne saurait être responsable, sur quel que fondement et à quelle que date que ce soit, de toute interaction ou transaction réalisée entre Utilisateurs, via ou en dehors de la Solution.

Lya Protect s'engage en conséquence à ne pas entrer en contact avec l'un quelconque des clients finaux du Client, sauf autrement convenu avec ce dernier.

2.2. Aucune disposition des CGAU, ni un quelconque autre accord, ne saurait réputer placer Lya Protect et l'un quelconque des Utilisateurs, quel que soit leur statut, dans le cadre d'une association, société, GIE, d'une entreprise ainsi que de tout groupement de droit ou de fait ou d'une relation d'agence ou de représentation commerciale, de relation salariale, de préposés ou assimilé. Ni Lya Protect, ni aucun Utilisateur n'aura le droit ou l'autorité d'entreprendre quoi que ce soit susceptible de créer une quelconque obligation à la charge de l'un(e) ou de l'autre.

3-ACCES A LA SOLUTION

3.1. L'acceptation des CGAU par le Client est requise, afin d'accéder aux fonctionnalités de la Solution incluses dans l'Offre.

De même, seule la commande en Services auprès de Lya Protect, dans les conditions de l'article 6 ci-après, permet au Client, d'en bénéficier.

3.2. Le Client s'engage, pendant toute la durée d'exécution de la Licence, à désigner une personne compétente de son entreprise qui sera l'interlocuteur de Lya Protect.

3.3. Dans le cadre de l'établissement de l'Offre, le Client communiquera à Lya Protect, par tous moyens, ses informations personnelles (dont, mais sans s'y limiter, dénomination sociale, numéro d'identification SIRET, forme sociale, capital, siège social, numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, extrait Kbis de moins de trois 3 mois, attestation ORIAS en vigueur justifiant de son statut de courtier en assurance, identité et adresse du représentant légal, courriel, coordonnées téléphoniques, données techniques, économiques, financières, comptables, de marché, etc.).

Si celles-ci ne s'avèrent pas satisfaisantes et/ou suffisantes pour Lya Protect, après avoir demandé toutes explications utiles ou éléments complémentaires au Client

et/ou l'un quelconque de ses Utilisateurs, Lya Protect se réserve le droit de ne pas valider la création de compte permettant l'accès à la Solution.

La durée des Offres est de trente (30) jours à compter de son émission.

Suivant acceptation de l'Offre et des CGAU, les Utilisateurs accèderont aux fonctionnalités de la Solution et/ou aux Services, via le compte du Client, au moyen d'identifiants (son mail) et mots de passe que ledit Client aura choisis. Les identifiants et mots de passe sont strictement personnels et confidentiels et ne devront en aucun cas être divulgués ou partagés avec des tiers. Le mot de passe est paramétrable sur l'espace personnel du Client. Chaque Utilisateur s'engage à ne jamais utiliser le compte, l'identifiant ou le mot de passe d'un autre Utilisateur. Tout Utilisateur déclare et garantit à ce titre que :

toute information fournie, notamment, mais sans s'y limiter, dans le cadre de la procédure d'inscription et de création de compte, est complète, exacte et précise ;

qu'il notifiera à Lya Protect, toute mise à jour de ses informations, de manière à ce que celles-ci soient toujours complètes, authentiques et exactes.

Lya Protect sera fondée à suspendre, bloquer, désactiver et/ou supprimer tout compte, suivant demande d'explications à l'Utilisateur concerné, en cas d'éléments de réponse insuffisants, inexacts et/ou incomplets, comme en cas d'absence de réponse.

Plus encore, Lya Protect se réserve le droit de demander à tout moment à tout Utilisateur, pendant la durée de la Licence et une période de dix (10) ans à compter de sa terminaison, pour quelle que cause et à quelle que date que ce soit, de répondre et/ou de produire tout justificatif permettant de démontrer la sincérité des informations ci-avant listées. Tout Utilisateur s'engage à communiquer à Lya Protect, sur première demande, les éléments sollicités dans ce cadre.

3.4. Le Client n'est pas autorisé à créer plusieurs comptes par entité juridique (au sens donné dans la définition du Client à l'article 1 ci-avant) sur la Solution. Les Utilisateurs sont seuls responsables de l'utilisation du compte-Client.

Tout Utilisateur devra, sans délai, informer Lya Protect en cas de suspicion ou d'utilisation non autorisée du compte-Client ou d'accès frauduleux aux identifiants et/ou mots de passe attachés à celui-ci.

3.5. Dans le cas où le Client souhaiterait que Lya Protect assure le support ou la formation à l'utilisation auprès d'Utilisateurs, Lya Protect transmettra au Client une Offre dédiée.

3.6. Offrir une agréable utilisation de la Solution et/ou des Services peut nécessiter que Lya Protect ait notamment besoin de corriger d'éventuels bugs, d'installer des

prises à jour ou encore de faire tout diagnostic ou toute maintenance, qui sont susceptibles de rendre moins accessible ou indisponible, pour tout ou partie des Utilisateurs, pendant une certaine durée, l'interface de la Solution et/ou les Services et/ou tout ou partie de leurs fonctionnalités, sans que cela ne puisse d'une quelconque manière que ce soit, engager la responsabilité de Lya Protect ou donner droit à indemnisation.

Lya Protect doit également pouvoir intervenir en urgence ou suspendre l'accès aux serveurs dans les cas où elle l'estimerait nécessaire. Lya Protect fera ses meilleurs efforts pour que la Solution /ou les Services soient disponibles à nouveau, dans les meilleurs délais, aucune indemnité ne pouvant être exigible à ce titre.

Lya Protect est tenue par une obligation de moyens à ce titre.

Lya Protect pourra enfin dans les mêmes conditions renoncer, modifier ou supprimer la Solution et/ou tout ou partie des Services, sous réserve d'en informer préalablement le Client, à charge pour ce dernier de reporter l'information auprès des Utilisateurs.

3.7. Compte tenu de l'absence d'exclusivité attachée à la Licence, Lya Protect est libre de proposer la Solution à tout tiers mais également de poursuivre son exploitation directe de la Solution, par tous moyens qu'il lui plaira.

3.8. Le Client reconnaît avoir reçu de la part de Lya Protect les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation à ses besoins de la Solution, et de prendre toutes mesures et précautions utiles pour son utilisation.

4-MANDAT

Lya Protect permet d'agréger vos portefeuilles d'assurance et de saisir les données des devis en automatique dans les extranets des compagnies d'assurance.

Pour les besoins du mandat concédé au terme des CGAU, tel que délimité au présent article 4 :

- le terme « Représentant(s) » désigne les salariés et/ou gestionnaires dument mandatés du Client, Utilisateur(s) de la Solution ;
- le terme « Client Final(aux) » désigne la clientèle propre du Client, Utilisateur(s) de la Solution,

dont les données personnelles sont collectées et traitées par Lya Protect, suivant mandat exprès du Client à cette dernière.

4.1. Pour les besoins d'exécution de la Licence et d'éventuels préconisations et conseils associés, dans le cadre de l'exploitation de la Solution, le Client concède expressément mandat à Lya Protect pour autorisation de demander et recevoir communication des données suivantes du Client, de ses Représentants et de ses Clients Finaux, **étant précisé que Lya Protect ne collecte, dans le cadre de l'exécution du mandat, que les champs disponibles sur les extranets des compagnies d'assurance et préalablement saisis par les Clients Finaux :**

les données précontractuelles des Clients Finaux, relevées dans le cadre de l'application de l'article L113-2,2 du Code des assurances,

les données personnelles relatives à l'identité des Clients Finaux personnes physiques (numéro client, civilité, nom, prénom, adresse, numéros de téléphone, adresse email, date de naissance, situation matrimoniale, profession, statut),

les données personnelles relatives à l'identité des Clients Finaux personnes morales (numéro client, numéro SIRET, raison sociale, adresse, numéros de téléphone, adresse email, nom et prénom du représentant légal/contact),

les données personnelles des Utilisateurs collectées dans le cadre de l'établissement des devis sur les extranets des compagnies d'assurance, à destination des Clients Finaux (numéro de devis, montant de la prime annuelle et mensuelle, niveau de commissions, ensemble des documents disponibles, nom du produit, compagnie du produit),

les données contractuelles des Clients Finaux collectées sur les extranets des compagnies d'assurance (numéro de contrat, date de prise d'effet, date de création, montant de la prime annuelle, typologie de marché, nom de produit, documents et contrats d'assurance desdits Clients Finaux disponibles sur les extranets des compagnies d'assurance),

les données en exécution des contrats d'assurance (telles que les données techniques, de mesures et/ou contractuelles) des Clients Finaux,

l'historique des polices d'assurance souscrites et des relevés de sinistres subis et causés par les Clients Finaux, l'historique des litiges en matière d'assurance,

les données relatives à la situation personnelle ou professionnelle des Clients Finaux en termes de couverture assurantielle,

les données personnelles des Clients Finaux en termes de besoins d'assurance par produit sélectionné,

les coordonnées personnelles soumises lors d'une souscription en ligne, le cas échéant, les informations de connexion aux espaces clients sur le site internet des

assurances, afin de pouvoir avoir accès auxdites données et informations du Client, de ses Représentants et de ses Clients Finaux.

Pour ce faire, le Client donne par les présentes CGAU pouvoirs à Lya Protect, en son nom et pour son compte, ainsi qu'au nom et pour le compte de ses Représentants et de ses Clients Finaux, dans le respect des conditions de l'article 4.2 ci-après, ce dont le Client se porte fort, de faire toutes demandes, synchronisations, déclarations et démarches, produire toutes pièces, signer tous documents et requêtes utiles, substituer en totalité ou en partie, et en général de faire tout ce qui sera nécessaire, pour la bonne exécution de la Licence, relativement à l'ensemble des contrats d'assurance des Clients Finaux.

Le mandat donné par le Client à Lya Protect vaut pour la durée de validité de l'Abonnement du Client, dans le cadre d'une obligation de moyens et sans autre objet, ni garantie que l'exploitation de la Solution.

Les données collectées sont destinées à Lya Protect, ainsi qu'à ses prestataires tiers, pour les finalités explicitées dans la Charte, dont les besoins de fonctionnement et d'exploitation de la Solution. Les données collectées feront ainsi l'objet de transfert auxdits tiers prestataires de Lya Protect, pour ces finalités. Les tiers prestataires sont situés sur le territoire de l'Union Européenne.

En aucun cas, Lya Protect ne saurait être responsable en cas d'erreur du Client et/ou de ses Représentants et/ou de ses Clients Finaux, dans le cadre des données collectées au titre de l'exécution du présent mandat.

Par les présentes CGAU, le Client autorise en conséquence, en son nom et pour son compte, ainsi qu'au nom et pour le compte de ses Représentants et de ses Clients Finaux, dans le respect des conditions de l'article 4.2 ci-après, ce dont le Client se porte fort, d'utiliser les données personnelles de ses Représentants et de ses Clients Finaux, notamment à des fins de transfert à ses prestataires tiers, pour les finalités définies dans la Charte.

Dans ce cadre, le Client accepte, en cas de demande complémentaire et/ou si requis par les divers acteurs du secteur, de compléter et signer tout acte séparé valant autorisation de communication dédiée au profit de Lya Protect.

4.2. LE CLIENT RECONNAIT EXPRESSEMENT QUE L'EXECUTION DE LA LICENCE IMPLIQUE, DE PAR L'OBJET DE LA SOLUTION, DE DEVOIR RECUEILLIR UNE AUTORISATION DE SES REPRESENTANTS ET DE SES CLIENTS FINAUX, POUR LES FINALITES DETERMINEES A L'ARTICLE 4.1 CI-AVANT, PENDANT LA DUREE D'EXECUTION DE LA LICENCE.

LE CLIENT S'ENGAGE ET SE PORTE EN CONSEQUENCE GARANT DE L'INFORMATION ET DE L'OBTENTION PREALABLE, PAR CHACUN DE SES DE SES

REPRESENTANTS ET DE SES CLIENTS FINAUX, DES AUTORISATIONS CORRESPONDANTES REQUISES, DE SORTE QUE LYA PROTECT NE SOIT JAMAIS INQUIETEE A CE TITRE ET PUISSE, NOTAMMENT, LIBREMENT ACCEDER ET EXPLOITER LES DONNEES DE L'ENSEMBLE DU CLIENT, DE SES REPRESENTANTS ET DE SES CLIENTS FINAUX, POUR LES BESOINS D'EXECUTION DE LA LICENCE.

4.3. Le Client garantit qu'il n'a conclu et ne conclura aucun contrat, qui serait incompatible avec les dispositions des CGAU, ou qui apporterait des restrictions à celles-ci, en particulier au regard du mandat confié. En outre, le Client déclare qu'aucune règle, réglementation ou règlement de l'une quelconque des entités, dans laquelle il est ou a été lié contractuellement, associé ou rattaché, quel que soit le statut, n'interdit, ni ne limite son droit de contracter ou n'exige l'obtention d'un accord préalable, afin de lui permettre de s'engager ou d'exécuter les CGAU.

5-ABONNEMENT

L'Offre est valable pour le contenu qui y est décrit uniquement, au jour de la souscription.

5.1. Abonnements

L'exécution de la Licence donnera lieu à abonnement payant, conformément aux termes de l'Offre (l'« **Abonnement** »), sauf dénonciation de la Licence, dans les conditions ci-après prévues. Toute dénonciation non conforme rendra exigible le montant d'Abonnement convenu dans l'Offre, dès le lendemain de la période mensuelle considérée, le Client reconnaissant et s'engageant dans cette hypothèse à régler à Lya Protect le paiement intégral de l'Abonnement correspondant, sauf autre accord de Lya Protect.

Les Abonnements sont fermes et engagent le Client, qui s'engage à les régler dans leur intégralité.

Tout Abonnement initié est pleinement dû.

Les Abonnements sont incessibles et personnels au Client, sauf accord préalable et écrit de Lya Protect.

La durée d'engagement des Abonnements est mensuel ou annuel suivant l'offre retenue sauf accord spécifique dans le devis et prend effet à date de conclusion de la Licence. Les Abonnements se reconduisent par tacite reconduction, par période successive de même durée que la durée d'Abonnement en cours, sauf dénonciation dans les conditions ci-après fixées.

Chaque Abonnement se renouvellera ainsi tacitement par échéance mensuelle ou annuelle, sauf dénonciation préalable par tous moyens écrits avec accusé de réception dans le mois / dans les deux (2) mois du terme de l'échéance en cours.

Toute notification passée le délai de prévenance, hors motif légitime, ne pourra valoir dénonciation régulière de l'Abonnement, lequel sera alors reconduit tacitement pour une nouvelle période identique d'Abonnement.

L'Abonnement est réglé par le Client lors de la souscription, puis est prélevé à chaque date de renouvellement, sur le moyen de paiement spécifié dans le compte de l'Utilisateur, à défaut de dénonciation du Client dans les conditions susvisées.

Les moyens de paiement autorisés sont le prélèvement automatique ou le virement bancaire sur le compte de Lya Protect dont les références bancaires seront attachées dans l'espace personnel du Client sur la Solution.

Le coût des Abonnements dus par le Client, ce incluant le détail de la tarification associée, est calculé selon la méthode indiquée dans l'Offre.

Toutes sommes dues au titre des Abonnements sont payables par prélèvement automatique SEPA ou par prélèvement CB, lors de la souscription, puis à chaque date de renouvellement de l'Abonnement / à réception de la facture de Lya Protect. Le Client donne à Lya Protect de façon permanente l'autorisation de faire prélever sur son compte bancaire ou sa CB les sommes dues, au fur et à mesure que les échéances de paiement arrivent. Pour mettre en place un tel prélèvement automatique, le Client saisit l'ordre de prélèvement automatique correspondant, accompagné de son relevé d'identité bancaire (RIB) ou des informations de sa Carte Bleue lors de son inscription à la Solution. L'ordre donné peut être annulé par le Client, sans motivation de sa décision, en adressant deux courriers par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception :

- une lettre à sa banque ;
- une lettre à Lya Protect.

Le Client reçoit par courriel une facture consécutivement à son paiement. Le Client peut également retrouver l'ensemble de ses factures sur son espace personnel en ligne sur la Solution.

Les prix des Abonnements pourront être modifiés, sous réserve que Lya Protect en informe, par tous moyens, le Client au moins trente (30) jours à l'avance. Les modifications entreprises n'affecteront pas la Licence en cours d'exécution et/ou conclue et/ou renouvelée avant la date d'effet considérée. Elles prendront effet à compter du premier jour du trimestre civil qui suit la notification de Lya Protect.

En cas de désaccord du Client quant à la nouvelle tarification de Lya Protect, il lui appartient de dénoncer la Licence préalablement à son terme, dans les conditions fixées à ladite Licence.

Les Abonnements suivent la durée de la Licence. A l'issue de la période ferme d'engagement contractuelle et sauf volonté contraire du Client, transmise par tous moyens écrits avec accusé de réception à Lya Protect conformément à la Licence, l'Abonnement se renouvellera automatiquement par périodes successives correspondant à la durée de reconduction de ladite Licence.

En tout état de cause, le Client ne pourra obtenir aucun remboursement de sommes versées à Lya Protect, à quelque titre que ce soit, celles-ci demeurant définitivement acquises à cette-dernière.

A défaut de la bonne réception du paiement relatif à l'une quelconque des échéances susvisées, Lya Protect pourra, suivant une mise en demeure demeurée infructueuse au terme d'un délai de dix (10) jours à compter de sa notification au Client (et sans préjudice de toute autre action, notamment en recouvrement des sommes demeurant dues au titre des Abonnements souscrits) :

- supprimer ou bloquer le compte du Client et les sous-comptes-Utilisateurs qui lui sont rattachés, et donc, tout accès à la Solution et/ou des Services; et/ou
- appliquer de plein droit des pénalités de retard au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de dix (10) points. La pénalité est encourue dès lors que le règlement n'est pas intervenu à la date d'échéance figurant sur la facture, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. Le Client est en outre redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Lya Protect peut demander une indemnisation complémentaire sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce) ; et/ou
- résilier l'Abonnement en cours.

En tout état de cause, le Client demeure à ce titre seul responsable envers les Utilisateurs de l'ensemble des conséquences de sa défaillance, sans indemnisation aucune possible.

5.2. Pour toute question relative à l'Abonnement, le Client est invité à joindre Lya Protect à l'adresse admin@lyaprotect.com.

6-SERVICES

L'Offre de Service (développements spécifiques) est valable pour le contenu qui y est décrit au jour de la commande. Toute modification et/ou évolution des développements spécifiques considérés devra faire l'objet d'une nouvelle commande, selon devis séparé.

6.1. Le Client qui désire bénéficier de Services est invité à joindre Lya Protect à l'adresse admin@lyaprotect.com. Les Services pourront être modifiés par Lya Protect, dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 5.1 ci-avant s'agissant des Abonnements.

6.2. Les prix des Services seront payables conformément aux termes des Offres dédiées.

6.3. Les Services commandés constituent des engagements fermes et définitifs. Tout Service commandé et/ou initié est dû dans son intégralité. Le Client qui souscrit à des Services s'engage en conséquence à les régler entièrement.

7-FONCTIONNEMENT DE LA SOLUTION ET DES SERVICES

LA SOLUTION ET LES SERVICES SONT FOURNIS EN L'ETAT ET DANS LA MESURE DES POSSIBILITES TECHNIQUES. EN CONSEQUENCE, TOUT UTILISATEUR RECONNAIT QUE :

LYA PROTECT NE GARANTIT PAS QUE LA SOLUTION ET/OU LES SERVICES FONCTIONNERONT SANS INTERRUPTION, NI ERREUR DE FONCTIONNEMENT, LYA PROTECT ETANT LIEE PAR UNE OBLIGATION DE MOYENS A CE TITRE,

LYA PROTECT N'EXERCE AUCUN CONTROLE NI SURVEILLANCE SUR LES CONTENUS ECHANGES ET MIS EN LIGNE ET NE PEUT ETRE TENUE POUR RESPONSABLE A CE TITRE,

LYA PROTECT N'EXERCE AUCUN CONTROLE SUR L'UTILISATION DE LA SOLUTION ET/OU DES SERVICES ; EN CONSEQUENCE DE QUOI, LYA PROTECT NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DE LA SUPPRESSION DE DONNEES OU DE TOUT AUTRE RESULTAT OBTENU PAR L'UTILISATION DE LA SOLUTION ET/OU DES SERVICES,

LYA PROTECT NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENUE POUR RESPONSABLE POUR TOUTE PERTE DE DONNEES AINSI QUE POUR TOUTE UTILISATION IRREGULIERE OU NON AUTORISEE DES CONTENUS STOCKES ET DIVULGUES PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA SOLUTION,

LYA PROTECT NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES QUELS QU'ILS SOIENT, DIRECTS OU INDIRECTS, CORPORELS OU INCORPORELS, DECOULANT DE L'UTILISATION DES SERVICES PAR LES UTILISATEURS VIA LA SOLUTION.

PLUS GENERALEMENT, LYA PROTECT NE PEUT GARANTIR L'UTILISATEUR CONTRE LES RISQUES INHERENTS A L'UTILISATION DE LA SOLUTION COMME DES SERVICES.

Lya Protect est seule décisionnaire en matière de développement de la Solution. Dans ce cadre, Lya Protect est seule fondée à apporter des modifications à la Solution, ajouter de nouvelles fonctionnalités, retirer des fonctionnalités existantes sans toutefois en altérer la finalité, ou encore changer l'ergonomie de la Solution.

8-Conditions générales de LYA PROTECT pour l'utilisation des fonctions d'Intelligence artificielle

Les présentes Conditions générales de LYA PROTECT pour l'utilisation des fonctions d'Intelligence artificielle régissent l'utilisation des fonctions d'intelligence artificielle, d'apprentissage machine ou technologies comparables (« Technologies d'IA ») développées et gérées par des tiers (chacun étant considéré comme un « Fournisseur tiers ») et mises à disposition dans les fonctions faisant appel à l'intelligence artificielle des Services LYA Protect exposés dans le Tableau 1.

L'utilisation des Technologies d'IA et des fonctions faisant appel à l'intelligence artificielle du Tableau 1 est totalement facultative, ces fonctions ne font pas partie des fonctionnalités essentielles de la Solution de LYA Protect et sont dans chaque cas, fournies pour faciliter et agrémenter l'utilisation.

Quand les utilisateurs de la Solution LYA Protect utilisent des fonctions faisant appel à l'intelligence artificielle, cette utilisation vaut instruction à LYA Protect de transmettre les données pertinentes au Fournisseur tiers correspondant afin de traiter ces données dans un modèle, qui peut, en plus de faciliter les fonctions faisant appel à l'intelligence artificielle,

LYA Protect a sélectionné comme Fournisseur Tiers OpenAI API. Les conditions générales d'OpenAI API garantissent que les données envoyées ne sont pas utilisées pour l'apprentissage des modèles et précisent que les données sont stockées uniquement 30 jours à des fins de surveillance des abus et des utilisations abusives.

Pour en savoir plus sur les conditions d'utilisation d'OpenAI API :

- Utilisation des données :

<https://openai.com/api-data-privacy>

<https://platform.openai.com/docs/models/how-we-use-your-data>

<https://openai.com/policies/api-data-usage-policies>

- Conditions d'utilisation :

<https://openai.com/policies/terms-of-use>

Bien que LYA Protect s'efforce de mettre en œuvre les contrôles de confidentialité et de sécurité mis à notre disposition par les Fournisseurs tiers, LYA Protect n'a aucun contrôle sur les éléments suivants et ne saurait en être responsable : (1) qualité, exactitude, efficacité, sûreté ou sécurité des résultats produits par l'IA ; ou (2) utilisation par un Fournisseur tiers des données des utilisateurs après qu'elles lui ont été transmises. L'utilisateur doit donc étudier attentivement les résultats produits par l'IA avant de les utiliser, et nous recommandons de plus de ne pas introduire de données sensibles, exclusives ou confidentielles dans les fonctions faisant appel à l'intelligence artificielle.

La Solution LYA et leurs fonctions faisant appel à l'intelligence artificielle ne sont pas destinées à recevoir ni à traiter des œuvres de l'esprit originale. Vous acceptez en conséquence de ne pas impliquer LYA Protect ni tout Fournisseur tiers dans une plainte pour infraction par un Fournisseur tiers à un droit de copyright que vous détenez, concernant l'utilisation de données que vous ou vos utilisateurs avez introduites dans les fonctions faisant appel à l'intelligence artificielle de la Solution LYA.

Tableau 1

Fonction de la Solution LYA Protect	Modèle utilisé	Fournisseur
Bot Conversationnel - Assurance	gpt-4	OpenAI, L.L.C. et ses affiliés
Création intelligente de client	gpt-4	OpenAI, L.L.C. et ses affiliés
Suggestion de contenu dans les e-mails	gpt-4	OpenAI, L.L.C. et ses affiliés

9-MAINTENANCE DE LA SOLUTION

Les missions de maintenance corrective et évolutive sont fournies par Lya Protect, directement comme indirectement, dans les conditions des CGAU.

Etendue de la mission de maintenance

Lya Protect s'engage à assurer la maintenance corrective de la Solution et notamment :

maintenir en bon état de fonctionnement la Solution, conformément aux fonctionnalités définies dans l'Offre ;

assister raisonnablement le Client dans l'utilisation normale et conforme de la Solution, dans les conditions des CGAU ;

corriger toute Anomalie de fonctionnement reproductible de la Solution, dans les conditions visées ci-après ;

Dans le cadre des missions de maintenance, Lya Protect :

- se réserve le droit de ne pas installer un nouveau logiciel système, réseau ou base de données, si celui-ci présentait un risque de dégradation pour les performances de la Solution ;
- suggérera toutes modifications des équipements du Client qu'elle jugerait nécessaires ou utiles pour la mise en conformité technique et/ou pour répondre aux besoins de performance de la Solution ;

- ne pourra être tenue pour responsable d'un problème technique relevant de la responsabilité d'autres tiers comme l'opérateur télécom ou le réseau informatique du Client.

Nature de la maintenance

Maintenance Corrective

Champ application

Dans ces conditions, le Client, qui décèle ou est alerté d'une Anomalie, notifie, dans les 72 heures à compter de son apparition, par courriel à Lya Protect ou via l'interface de la Solution directement (formulaire de contact ou chat en ligne), l'Anomalie relevée. Le Client devra dans ce cadre motiver sa demande et communiquer toutes les informations nécessaires à son analyse.

A réception de l'alerte, Lya Protect analysera son contenu et établira un diagnostic. Lya Protect pourra être amenée à demander au Client toute précision utile, le Client acceptant par avance d'y répondre, afin de permettre à Lya Protect d'assurer sa mission.

Sous réserve que la résolution de l'Anomalie signalée relève d'une Prestation de Maintenance Corrective et/ou Evolutive Incluse, Lya Protect s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition en vue de la correction de ladite Anomalie et/ou de la fourniture d'un correctif ou d'une nouvelle même version de module souscrit (sans toutefois que cette mission puisse s'analyser comme une obligation de Prestation de Maintenance Evolutive Exclue), dans un délai maximal indicatif de :

48 heures ouvrées pour une Anomalie Bloquante,

5 jours ouvrés pour une Anomalie Majeure,

30 jours ouvrés pour une Anomalie Mineure.

Une fois le correctif des Anomalies apporté par Lya Protect, le Client s'engage à mettre en place les versions corrigées des Anomalies de la Solution sur son environnement, dans un délai qui ne saurait excéder trente (30) jours suivant la confirmation de résolution, par Lya Protect.

Si Lya Protect identifie une cause d'Anomalie qui ne relève pas d'une Prestation de Maintenance Corrective ou d'une Prestation de Maintenance Evolutive Incluse, elle notifiera au Client son diagnostic et pourra proposer toute solution de contournement qu'elle estimera opportune. Dans un tel cas, les dispositions prévues au titre des exclusions ci-après trouveront à s'appliquer et une facturation séparée sera associée.

De surcroît, dans le cas où Lya Protect déterminerait après investigation que les programmes standard fonctionnent correctement, et que l'Anomalie relevée est due à un facteur indépendant de Lya Protect, au regard des dispositions qui précèdent, le temps passé à la recherche de l'Anomalie sera soumis à facturation, selon les tarifs en vigueur.

En cas de désaccord du Client quant aux conclusions d'analyse de Lya Protect, et sans préjudice de la survivance du respect, par le Client, de ses obligations financières au titre de l'Abonnement en cours, le Client disposera d'un délai de vingt (20) jours à compter de la réception de la notification susvisée, pour transmettre, par écrit, ses observations. Si le différend persiste, plus de quarante-cinq (45) jours à compter de la réception, par Lya Protect, des observations du Client, la Partie la plus diligente pourra saisir le Président du Tribunal compétent de Lyon pour que ce dernier procède à la désignation d'un expert en vue de les départager, dans les termes et conditions de l'article 1843-4 du Code civil. L'avis de l'expert s'imposera aux Parties.

Exclusions

Les Prestations de Maintenance Corrective et/ou Evolutive Incluse au titre de la Licence ne comprennent pas les cas non-cumulatifs suivants :

- Anomalie imputable au Client ou à tout tiers due à une mauvaise utilisation de la Solution, en ce notamment compris, l'un quelconque des composants et/ou programmes, au regard des CGAU ;
- utilisation de la Solution non conforme à la documentation fonctionnelle ou d'exploitation fournie, directement comme indirectement, par Lya Protect;
- poursuite de l'exploitation de la Solution suite à une Anomalie Bloquante, sans l'accord préalable et écrit de Lya Protect;
- Anomalies affectant la Solution consécutives à un fonctionnement défectueux du matériel et/ou du système d'exploitation de la Solution, en ce notamment inclus en cas de panne ;
- Anomalies identifiées affectant les matériels, les systèmes d'exploitation ou les autres logiciels nécessaires au fonctionnement de la Solution ;

tout événement revêtant les caractéristiques de la force majeure, telle que cette notion est définie à l'article 16 ci-après.

Dans l'hypothèse où la cause de l'Anomalie relève d'une exclusion au titre de la Licence, telle que définie ci-avant, la Prestation de Maintenance Corrective ou

Evolutive considérée ne sera pas couverte par la Licence mais sera facturée aux tarifs en vigueur de Lya Protect, suivant offre préalable acceptée par le Client.

Dans ces conditions, le Client reconnaît et accepte expressément que la Maintenance Corrective ou Evolutive ne saurait davantage couvrir un quelconque service d'assistance technique du Client. Les Parties conviennent que le Client sera en conséquence fondé à contacter Lya Protect uniquement pour transmettre une Fiche d'Anomalie, dans les conditions de la Licence. Par dérogation à ce qui précède et à titre exclusivement commercial, le Client sera autorisé à contacter téléphoniquement LYA PROTECT, dans la limite du raisonnable, chaque appel devant être conditionné à une seule et unique question.

Pour toute Prestation de Maintenance Evolutive Exclue (nouveau module développé par Lya Protect de fait non souscrit par le Client), Lya Protect informera le Client de l'évolution réalisée et de la tarification associée dans le cas où le Client souhaiterait en bénéficier. Le Client confirmera dans cette hypothèse à Lya Protect son intérêt de bénéficier du ou des nouveaux modules développés par Lya Protect, aux conditions – notamment financières – proposées. L'Abonnement sera revu en conséquence à la date de prise d'effet des nouveaux modules confirmés.

Modalités d'exécution des Prestations de Maintenance

Les Prestations de Maintenance couvertes au titre de la Licence s'appliquent uniquement dans le cadre d'une utilisation telle que décrite dans la documentation contractuelle, dont la Licence et les CGAU, fournie avec la Solution, et pour l'environnement d'exploitation préalablement validé, par écrit, par Lya Protect.

Lya Protect est responsable des moyens et ressources mobilisés pour la réalisation des Prestations de Maintenance, dans le respect des engagements contractuels.

Pour ce faire, Lya Protect s'engage, sous réserve des dispositions applicables à la maintenance (dont aux cas d'exclusion) ci-avant, à mettre tous les moyens nécessaires à la correction définitive de l'Anomalie déclarée par le Client. Lya Protect est fondée à modifier les moyens initialement présentés au Client en vue de la réalisation des Prestations de Maintenance Corrective, sous réserve d'en informer préalablement le Client.

Afin d'offrir au Client une intervention optimale, Lya Protect pourra librement avoir recours, pour tout ou partie de la réalisation des Prestations de Maintenance, à des sous-traitants, sans pour autant que le Client ne puisse s'y opposer.

Le Client sera régulièrement informé, par Lya Protect, par tous moyens écrits, de l'avancement des Prestations de Maintenance Corrective en cours d'exécution.

Par ailleurs, Lya Protect se réserve le droit de suspendre :

l'accès à la Solution dans les cas où elle l'estimerait nécessaire pour la bonne réalisation des Prestations de Maintenance. Lya Protect fera ses meilleurs efforts pour que la Solution soit disponible à nouveau, dans les meilleurs délais, sans pour autant qu'une indemnité ne puisse être réclamée par le Client, à quelque titre que ce soit.

l'exécution de toute Prestation de Maintenance, en cas de non-respect par le Client de ses obligations au titre de la Licence et notamment de son obligation de paiement. Dans ce cas, cette suspension trouvera son fondement dans l'exception d'inexécution et ne pourra être considérée comme une rupture de la Licence par Lya Protect, ni ouvrir un quelconque droit à indemnisation pour le Client.

Le service de support fourni par Lya Protect fonctionne tous les jours ouvrés, de dix (10) heures à dix-sept (17) heures (françaises).

L'adresse de contact de Lya Protect est : support@lyaprotect.com

10-ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS

L'exploitation de la Solution comme des Services est conditionnée à l'acceptation des CGAU. Le Client se porte fort de l'acceptation des conditions générales d'utilisation de la Solution par tout autre Utilisateur. Tout Utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des obligations qui en résultent, pendant toute la durée de validité de la Licence, sauf autre durée prévue aux CGAU.

Tout Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de la Solution et, le cas échéant, des Services

L'Utilisateur s'interdit, dans le cadre de l'utilisation de la Solution et/ou des Services, de se livrer à des actes, de quelle que nature que ce soit, qui seraient contraires aux dispositions législatives et réglementaires de la République Française et/ou de toutes autres lois locales, nationales ou internationales ou autres réglementations et/ou qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux droits d'un tiers.

Au surplus, sans que cette liste soit exhaustive, l'Utilisateur s'interdit :

- d'utiliser la Solution et/ou les Services à d'autres fins qu'un usage normal, étant précisé que seront notamment considérés comme ne relevant pas d'un usage normal toute utilisation et activité jugées disproportionnées,
- d'utiliser la Solution et/ou les Services de manière frauduleuse ou à des fins ou pour des effets illégaux ou frauduleux ;
- de publier, transmettre, diffuser, éditer ou rendre accessible sur ou par le biais de la Solution, tout contenu et/ou de renvoyer à tout site, lien hypertexte et/ou

de rendre accessible de toute autre manière une solution ou tout autre équivalent, dont l'objet, les fonctionnalités et/ou les effets sont similaires ou identiques à ceux de la Solution,

- de publier, transmettre, diffuser, éditer ou rendre accessible sur ou par le biais de la Solution, tout contenu qui pourrait être constitutif, sans que cette liste soit limitative, de violation de l'ordre public et/ou des bonnes mœurs, de diffamation, d'injures, de dénigrement, de menaces, de chantage, de harcèlement, d'incitation à la violence, à la haine raciale et plus généralement à la réalisation de crimes et délits ; de propagation de fausses nouvelles ou d'informations financières couvertes par le secret, de même que tout contenu destiné à représenter ou proposer à la vente des objets et/ou des ouvrages, des logiciels, des contenus interdits par la loi ou portant atteinte aux droits de tiers ; d'atteinte à l'autorité de la justice ; d'atteinte à la vie privée, à la protection des données personnelles ou au secret des correspondances ; d'apologie de crimes contre l'humanité ou de négation de génocide ; de divulgation d'informations couvertes par le secret ou par le droit à l'intimité de la vie privée ; ou encore d'acte mettant en péril des mineurs, la fabrication, la transmission, la diffusion ou l'accessibilité de messages à caractère violent, pédophilique ou pornographique, ou encore de nature à porter atteinte à la dignité humaine ou à permettre la fabrication d'explosifs,
- de tenter d'induire en erreur d'autres Utilisateurs en usurpant l'identité ou en portant atteinte à l'image ou à la réputation d'autrui,
- de falsifier des Données, messages ou documents, des en-têtes de messages ou de données d'identification ou de connexion ou manipuler de toute autre manière un identifiant ou une information de manière à dissimuler l'origine de la transmission d'un contenu via la Solution,
- de se livrer à une violation des droits de propriété intellectuelle (notamment en matière de logiciels, bases de données, images et textes) ou tout autre droit de propriété appartenant à autrui,
- de télécharger sciemment, afficher, émettre, diffuser, transmettre ou rendre accessible de toute autre manière tout contenu comprenant ou constituant des virus informatiques, Chevaux de Troie, logiciels espions, logiciels publicitaires, programmes ou codes informatiques conçus pour interrompre, détruire, détourner ou limiter les fonctionnalités ou les performances de tout logiciel, ordinateur, service ou outil de communications électroniques sans que cette énumération ne soit limitative,
- de transmettre, recevoir sciemment, télécharger, utiliser ou réutiliser toute Donnée mise en ligne ou rendue accessible par Lya Protect, directement comme indirectement, sur la Solution, à l'exception des Données expressément indiquées comme téléchargeables par Lya Protect,

- de perturber, ralentir, bloquer ou altérer le flux normal des Données, modifier ou altérer ou commettre toute autre action ayant un effet perturbateur équivalent sur les fonctionnalités de la Solution et/ou des Services,
- de poster, indiquer, ou diffuser, sous quelle que forme que ce soit, des informations ou contenus ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, d'empêcher l'utilisation normale de la Solution et/ou des Services, d'interrompre et/ou de ralentir la circulation normale des informations,
- d'utiliser la Solution et/ou les Services pour transmettre ou faciliter l'envoi de publicités ou de matériels promotionnels non sollicités ou non autorisés ;
- de poster, indiquer, ou diffuser sous quelque forme que ce soit des informations ou contenus intégrant des liens vers des sites tiers qui auraient un caractère illégal et/ou contraire aux bonnes mœurs, d'agir déloyalement envers Lya Protect et par conséquent, de ne pas respecter et de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image et à la réputation de Lya Protect, de la Solution et/ou des Services proposés par Lya Protect.

Les utilisateurs qui connectent leur compte Mail Google s'engage sur l'usage des APIs de Google qui seront conformes aux règles relatives aux données des utilisateurs des services API de Google ([Google API Services User Data Policy](#)), y compris aux exigences d'utilisation limitée.

La responsabilité de Lya Protect est exclue en cas d'intégration, par les utilisateurs, directement comme indirectement, de systèmes, applications, outils ou logiciels *ad hoc* à la Solution non prescrits ou validés par Lya Protect. Les utilisateurs en sont seuls responsables, ce incluant toutes conséquences liées sur la défaillance, le mauvais et/ou le non-fonctionnement de la Solution, toute maintenance de Lya Protect étant expressément exclue. Les utilisateurs s'engagent en tout état de cause à disposer des droits réguliers d'intégration de tout système, application, outil ou logiciel *ad hoc* à la Solution et d'utilisation. Le Client reconnaît sans réserve que Lya Protect ne saurait assumer aucune responsabilité à ce titre.

11-UTILISATIONS INTERDITES

Si Lya Protect estime que toute information transgresse ou peut transgresser l'une quelconque des dispositions des CGAU, elle se réserve le droit, à tout moment et sans limitation de toute autre action, en droit ou en équité, après avoir demandé toutes explications utiles à l'Utilisateur concerné de : (i) refuser de permettre à l'Utilisateur concerné d'accéder à cette information, (ii) supprimer définitivement cette information, (iii) supprimer ou de suspendre le compte de l'Utilisateur défaillant et/ou (iv) utiliser tous moyens technologiques, juridiques, opérationnels ou autres à sa disposition, en vue d'obtenir l'exécution forcée des dispositions des CGAU, en ce

notamment compris, mais sans s'y limiter, le blocage des adresses IP ou encore la désactivation du compte de l'Utilisateur sur la Solution.

Tout Utilisateur s'interdit :

- de dissocier ou de tenter de dissocier les éléments de la Solution, et notamment, sans s'y limiter, en l'utilisant autrement que pour son objet, en obtenant ou en utilisant des versions antérieures ou postérieures de ces composants à des moments différents ou en les transférant de façon séparée,
- de reconstituer la logique de la Solution, de la décompiler ou de la désassembler.

Les engagements du Client et de chaque Utilisateur, ce dont le Client se porte fort, à ce titre demeurent en vigueur jusqu'à ce que le dernier droit sur la Solution tombe régulièrement dans le domaine public.

12-SECRET - PROPRIETE INTELLECTUELLE

12.1. Le Client s'engage à ne pas divulguer l'objet de la Licence et/ou l'un quelconque de ses termes, ni tous autres éléments et informations obtenus, directement comme indirectement, au cours ou dans le cadre de l'exécution de la Licence (ci-après désignées par les « Informations ») et à ne pas utiliser tout ou partie de ces Informations à des fins autres que la seule exécution de la Licence. Les Informations restent la propriété entière et exclusive de Lya Protect ou du tiers à qui elles appartiennent, dans le cas où Lya Protect ne détient qu'un droit d'exploitation.

12.2. Tout Utilisateur s'engage à :

- a) conserver strictement confidentielles les Informations ;
- b) ne pas copier, ni reproduire, ni dupliquer totalement ou partiellement, les Informations ;
- c) ne transmettre que les Informations strictement nécessaires et uniquement aux Utilisateurs, tenus préalablement, par écrit, par les mêmes obligations de confidentialité et de non-usage que celles contenues à la Licence ;
- d) ce que les Informations ne soient pas utilisées pour d'autres usages que l'objet de la Licence, notamment à des fins d'exploitation directe ou indirecte ;
- e) assumer la responsabilité envers Lya Protect de tout manquement à la Licence par l'un des Utilisateurs, le Client agissant solidairement à ce titre envers LYA PROTECT ;

f) notifier immédiatement à Lya Protect tout détournement, utilisation non autorisée ou divulgation d'Informations dont il aurait connaissance, la notification précisant les circonstances de cet incident ;

g) à première demande et au choix de Lya Protect, lui retourner sans délai les Informations en sa possession et/ou reproduites sur un support matériel (en ce compris toute copie) ou les détruire, étant précisé que dans cette dernière hypothèse, une attestation signée attestant la bonne destruction des Informations devra être délivrée par le Client.

Le Client reconnaît en outre qu'aucune stipulation de la Licence ne peut être interprétée comme obligeant Lya Protect à divulguer une Information ; et que la divulgation par Lya Protect d'Informations ne saurait, en aucun cas, être interprétée comme conférant, de manière expresse ou implicite, un droit quelconque sur ces Informations, le Client s'interdisant de rechercher une quelconque protection au titre de droits de propriété intellectuelle sur tout ou partie des Informations ;

12.3. Les dispositions du présent article 11 ne sont pas applicables à tout ou partie des Informations pour lesquelles le Client peut apporter la preuve écrite d'une exception légale.

12.4. Les obligations de confidentialité et de non-usage prévues au titre du présent article demeurent valables jusqu'à ce que le dernier droit sur les Informations tombe régulièrement dans le domaine public.

12.5. Aucune disposition de La Licence, ni l'accès à la Solution et/ou aux Services, n'implique de transfert de droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle de Lya Protect au profit de l'un quelconque des Utilisateurs.

Les Utilisateurs s'interdisent de porter atteinte, en tout ou partie, directement comme indirectement, à la Solution et/ou aux Services.

12.6. Le contenu de la Solution, et notamment les Données, sons, images, photographies, vidéos, écrits, textes, animations, programmes, charte graphique, utilitaires, bases de données, logiciel, etc. sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et appartiennent à LYA PROTECT. Tous droits en sont donc réservés et expose tout contrevenant aux sanctions civiles et pénales en vigueur.

12.7. Sans limiter la portée des autres dispositions des CGAU, les noms « **LYA PROTECT** », « **Lya Courtage** » « **DismoiLya** » et « **Weadvize** », les logos, les noms de domaine et toutes les autres marques de commerce et/ou des noms commerciaux contenus sur la Solution sont des marques de commerce, appellations commerciales ou des marques de services de Lya Protect (collectivement, les « **Marques** »). Tout Utilisateur s'engage à ne pas afficher ou utiliser, de quelque manière, une des

Marques, sans le consentement écrit préalable de Lya Protect, ni à déposer ou protéger l'une quelconque des Marques ou tout autre signe utilisant en tout ou partie l'un quelconque des termes associés aux Marques. Toutes les autres marques de tiers, marques de service, logos et noms commerciaux figurant sur la Solution sont la propriété de leurs propriétaires respectifs. Aucun transfert ou concession de droits en vertu des marques est faite ou doit être déduit de toute disposition des CGAU ou par toute autre disposition contenue sur la Solution, et tous les droits attachés aux Marques sont réservés par Lya Protect ou les détenteurs respectifs.

13-INFORMATIONS NOMINATIVES

La charte de protection des données personnelles établie par Lya Protect (la «**Charte**») indique aux Utilisateurs les règles d'utilisation et de protection de leurs informations personnelles sur la Solution.

Tout Utilisateur est prié, avant toute acceptation et utilisation de la Solution de lire attentivement les règles incluses dans cette Charte.

La Charte s'applique à tout Utilisateur visualisant ou utilisant la Solution. La Charte de Lya Protect est accessible à tout moment sur la Solution.

En utilisant la Solution, tous les engagements et obligations mentionnés dans la Charte sont, suivant acceptation de celle-ci, applicables à l'Utilisateur.

14-GARANTIES – RESPONSABILITE

Les fonctionnalités de la Solution sont définies dans l'Offre de Lya Protect. Aucun autre objet ou garantie que l'existence matérielle de la Solution n'est donné par Lya Protect.

L'UTILISATEUR RECONNAIT EXPRESSEMENT QUE L'UTILISATION DE LA SOLUTION ET/OU DES SERVICES SE FONT A SES SEULS RISQUES. LES DONNEES OBTENUES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DE LA SOLUTION ET/OU DES SERVICES SONT FOURNIES « TELLES QUELLES » ET SONT « MISES A DISPOSITION » SANS AUCUNE GARANTIE, DECLARATION, REPRESENTATION, CONDITION, ENGAGEMENT OU TERME – EXPRES OU TACITE – STATUTAIRE OU AUTRE – INCLUANT NOTAMMENT, MAIS SANS S'Y LIMITER, SANS AUCUN ENGAGEMENT DE QUALITE, DURABILITE, PERFORMANCE, FIABILITE, ABSENCE DE CONTREFACON OU DE VIOLATION DE DROIT D'AUTEUR, PERTINENCE, ADEQUATION A UN QUELCONQUE USAGE QUE CE SOIT, PAS PLUS QUANT A LEUR LEGITIMITE, LEGALITE, VALIDITE, EXACTITUDE,

AUTHENTICITE, FIABILITE, COMPLETEUDE, ACTUALITE, OU QUANT AU DROIT DE LIBREMENT EXPLOITER CES DONNEES RESULTANT DE L'UTILISATION DE LA SOLUTION ET/OU DES SERVICES. LYA PROTECT NE SAURAIT AINSI ETRE RESPONSABLE DE TOUTE INTERACTION OU TRANSACTION ENTRE UTILISATEURS. TOUTES CES GARANTIES, REPRESENTATIONS, CONDITIONS, ENGAGEMENTS ET TERMES SONT EXCLUS DES CGAU. DANS LA MESURE DE CE QUI EST AUTORISE PAR LA LOI APPLICABLE, LYA PROTECT NE DONNE AUCUNE GARANTIE DE CE QUE LA SOLUTION ET/OU DES SERVICES CORRESPONDE AUX BESOINS DES UTILISATEURS.

LYA PROTECT N'EST EN TOUT ETAT DE CAUSE TENUE QUE PAR UNE SEULE OBLIGATION DE MOYENS.

EN AUCUN CAS, LYA PROTECT, SES DIRIGEANTS, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS OU PERSONNEL, NE PEUVENT ETRE RESPONSABLES OU MIS EN CAUSE PAR UN UTILISATEUR ET/OU TOUTE AUTRE PERSONNE AFFECTEE PAR LA SOLUTION ET/OU LES SERVICES, DE TOUT DOMMAGE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES DOMMAGES DIRECTS COMME INDIRECTS, CORPORELS OU INCORPORELS, DOMMAGES SPECIAUX, PUNITIFS OU DECOULANT DE L'UTILISATION DE LA SOLUTION ET/OU DES SERVICES, OU TOUT AUTRE DOMMAGE PROVENANT DE: (I) LA VIOLATION DES CGAU PAR UN OU PLUSIEURS UTILISATEUR(S); ET/OU (II) L'INDISPONIBILITE, LE RALENTISSEMENT, LE DYSFONCTIONNEMENT DE LA SOLUTION ET/OU DES SERVICES ; ET/OU (III) TOUTE DIFFICULTE TECHNIQUE AFFECTANT LA SOLUTION ET/OU LES SERVICES ; ET/OU (IV) INCAPACITE D'UTILISER, EN TOTALITE OU EN PARTIE, LA SOLUTION DES SERVICES ; ET/OU (V) TOUTES ERREURS, INADAPTATIONS, OUBLIS, DEFAUTS, FAILLES SECURITAIRES, VIRUS, CHEVAUX DE TROIE OU ELEMENTS AFFECTANT LA BONNE UTILISATION DE LA SOLUTION ET/OU DES SERVICES ; ET/OU (VI) ACCES NON AUTORISE OU ALTERE A LA SOLUTION ET/OU AUX SERVICES, AINSI QU'A LEURS RESULTATS, ET/OU (VII) TOUTE AUTRE INCAPACITE DE LYA PROTECT, MEME SI CELLE-CI A ETE ALERTEE DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES, ET CE, QUELQUE SOIT LA FORME DE L'ACTION INTENTEE (EXECUTION CONTRAT, ACTION CIVILE OU AUTRE). DANS LE CAS OU CERTAINES JURIDICTIONS NE RECONNAITRAIENT PAS LES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS DE RESPONSABILITE POUR LES DOMMAGES CONSECUTIFS A L'UTILISATION DE LA SOLUTION ET/OU DES SERVICES, LES EXCLUSIONS NON RECUES NE S'APPLIQUERONT PAS A L'UTILISATEUR DEVANT CES JURIDICTIONS, ETANT PRECISE QU'EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITE DE LYA PROTECT SERA LIMITEE A LA SOMME GLOBALE FORFAITAIRE DE CINQ CENTS (500) EUROS. TOUT UTILISATEUR ACCEPTE DE SURCOIT QUE LYA PROTECT NE SOIT PAS RESPONSABLE ET NE POURRA ETRE TENUE RESPONSABLE ENVERS LUI, POUR TOUTE INFORMATION RENDUE PUBLIQUE DE PAR L'UTILISATION DE LA SOLUTION ET/OU DES SERVICES ET NOTAMMENT EN CAS D'INFORMATION FAUSSE, INCOMPLETE, INEXACTE OU

ILLICITE DE DONNEES PAR UN QUELCONQUE UTILISATEUR. EN OUTRE, LYA PROTECT N'EST PAS RESPONSABLE DES PLAINTES OU DEMANDES RESULTANT D'UNE VIOLATION DE L'UNE QUELCONQUE DES DISPOSITIONS DES CGAU, INCLUANT NOTAMMENT TOUTE PLAINTÉ EN VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS, DE L'ORDRE PUBLIC ET DES BONNES MŒURS, DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OU INDUSTRIELLE, DE DROITS A L'IMAGE, DIFFAMATION, HARCELEMENT, INTRUSION DANS LA VIE PRIVÉE, FRAUDE, ESPIONNAGE ECONOMIQUE, CONCURRENCE DELOYALE, ETC.

15-DUREE – RESILIATION

Les CGAU prennent effet dès leur acceptation et demeurent en vigueur, sauf résiliation dans les conditions définies ci-dessous, pour la durée de la Licence, sauf autre durée prévue aux CGAU.

Lya Protect peut, en cas de difficultés techniques ou de violation des CGAU par un Utilisateur, résilier les CGAU et/ou limiter ou interdire l'accès dudit Utilisateur, à tout ou partie de la Solution et/ou des Services, et/ou cesser la commercialisation de tout ou partie de la Solution et/ou des Services, et/ou en modifier les conditions d'exploitation.

Dans le cas où Lya Protect suspend, résilie ou bloque le compte d'un Utilisateur, ce dernier ne doit pas tenter de se réenregistrer, de se connecter sous l'identifiant d'un autre Utilisateur ou de donner de fausses informations pour créer un nouveau compte, sans l'autorisation préalable de Lya Protect. En cas de résiliation des CGAU, pour quelque cause que ce soit, l'Utilisateur s'engage à cesser immédiatement et définitivement toute utilisation de la Solution et/ou des Services.

Aucun Utilisateur ne pourra tenir Lya Protect responsable ou prétendre à une indemnisation, de quelle que nature que ce soit, en cas de terminaison des CGAU, comme de l'Abonnement, quel qu'en soit l'auteur ou la date.

La résiliation des CGAU n'exonérera pas les Utilisateurs de leurs obligations au titre des CGAU (y compris, mais sans s'y limiter, en termes de propriété intellectuelle et industrielle, de confidentialité, etc.), qui survivront à la résiliation des CGAU pendant une période de quinze (15) ans à compter de la date effective de résiliation.

En cas de résiliation, quelle qu'en soit la cause ou la date, les sommes versées à Lya Protect demeureront acquises à celle-ci et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Toute résiliation en cours d'Abonnement, n'exonère de surcroît pas le Client du règlement immédiat, au plus tard à la date effective de résiliation, au profit de Lya

Protect, de l'ensemble des sommes dues au titre de l'Abonnement en cours jusqu'à son terme initial et, le cas échéant, des Services fournis jusqu'à leur terme convenu.

16-REVERSIBILITE DES DONNEES

En cas de terminaison de la Licence, Lya Protect s'engage à apporter au Client les conseils utiles pour faciliter la reprise en interne par lui ou le transfert à une société tierce de l'ensemble des données liées.

En aucun cas, les dispositions du présent article ne sauraient induire, directement comme indirectement, un transfert de droits, de quelle que nature que ce soit, sur tout ou partie des éléments de la Solution, en ce notamment compris sans toutefois s'y limiter, les codes sources et/ou ensemble des développements et améliorations, qui sont et demeurent la propriété exclusive de Lya Protect, conformément à l'article 11 ci-avant.

Les conditions de transfert des données – notamment financières - seront fixées par les Parties. A cet effet, dans les QUATORZE (14) jours qui précèdent la date effective de terminaison de la Licence par l'une des Parties quelle qu'en soit la cause, le service informatique du Client devra se rapprocher de Lya Protect, afin d'organiser les modalités consécutives en lien avec le transfert de données susvisé, à l'exclusion de tout autre droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle de Lya Protect et notamment, de tout ou partie des éléments de la Solution et/ou des Services, ce incluant, sans toutefois s'y limiter, les codes sources et/ou ensemble des développements et améliorations, qui sont et demeurent la propriété exclusive de Lya Protect, conformément à l'article 11 ci-avant.

17-INDEPENDANCE DES PARTIES – RESPONSABILITE – ASSURANCE – FORCE MAJEURE

Les Parties déclarent qu'elles sont et demeureront pendant toute la durée de la Licence des cocontractants commerciaux et professionnels indépendants, assumant chacun les risques de leur propre exploitation.

Les Parties agiront en toute indépendance l'une envers l'autre, sans que la Licence ne puisse créer une quelconque filiale ou entreprise commune, ni aucun lien de subordination ou de représentation, mandat, agence ou analogue entre elles.

Chaque Partie assumera seule les risques de son exploitation, ce incluant au titre de l'exécution de la Licence. Chaque Partie s'assurera en outre du respect de l'ensemble des obligations et responsabilités résultant de l'embauche de salariés ainsi que toutes les formalités légales et réglementaires d'ordre fiscal, social, économique, comptable liées à ses activités propres.

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation de la Licence, qui seraient dus au fait de l'autre Partie ou à la survenance d'un événement revêtant les caractéristiques de la force majeure, telle que cette notion est habituellement définie par la jurisprudence et les tribunaux français. L'événement revêtant les caractéristiques de la force majeure suspend les obligations nées de la Licence pendant toute la durée de son existence.

18-INDEMNISATION

Tout Utilisateur accepte de défendre, d'indemniser et de tenir Lya Protect, et toute personne agissant en son nom, pour non-responsables, y compris, sans que cette liste soit limitative, ses actionnaires, ses dirigeants, ses administrateurs, son personnel et ses partenaires, de toutes pertes, dépenses, coûts, dommages, plaintes et responsabilités (en ce notamment inclus, tous dommages directs ou indirects, frais d'avocats, etc.) qui résulteront d'une utilisation de la Solution et/ou des Services, en violation des CGAU.

Lya Protect pourra intenter tout recours à sa disposition, en droit et en équité, y compris toute demande d'injonction, en vue de faire respecter toute disposition des CGAU et d'empêcher l'Utilisateur concerné de divulguer, de modifier, de transférer et/ou d'utiliser la Solution, en tout ou partie, directement comme indirectement, en violation des CGAU.

En cas d'utilisation illégale ou non autorisée de la Solution et/ou des Services, Lya Protect se réserve le droit signaler l'infraction aux autorités administratives, judiciaires et/ou policières.

19-INTUITU PERSONAE – CESSIBILITE – TRANSFERT

Les Abonnements et les Services souscrits sont conclus *intuitu personae* par Lya Protect, c'est-à-dire en considération de la personne du Client. Ils ne pourront en

conséquence ni être cédés ni transférés, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, sauf accord préalable et écrit de Lya Protect.

Par ailleurs, lesdits Abonnements et les Services souscrits étant conclus en considération des qualités, au jour de la signature des présentes, du Client, celui-ci notifiera préalablement à Lya Protect toute modification envisagée affectant substantiellement ses qualités. Notamment, le Client devra signaler à Lya Protect tout changement de son statut professionnel et/ou perte de contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, s'il est une personne morale.

Si les qualités pour lesquelles Lya Protect avait contracté avec le Client sont maintenues, les Parties se réuniront et conviendront d'un avenant, pour intégrer les modifications, suivant réalisation.

Dans le cas contraire, Lya Protect avertira le Client, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'information, de sa décision de résilier l'Abonnement et/ou les Services en cours d'exécution, compte tenu des qualités essentielles pour lesquelles elle avait conclu celui-ci. Le Client disposera alors d'un délai de trente (30) jours pour apporter en réponse tout élément qu'il estimerait utile ou sa décision de renoncer à la modification envisagée. Si, malgré les éléments apportés, Lya Protect considère que les modifications envisagées par le Client modifient les qualités essentielles pour lesquelles elle avait conclu l'Abonnement et/ou les Services considérés, Lya Protect sera fondée à le et/ou les résilier, sans indemnité aucune pour le Client. Il appartient à Lya Protect seule de décider si les modifications indiquées par le Client modifient ou non ses critères de décision et/ou les conditions de contracter.

20-NOTIFICATIONS – RENONCIATION

Les notifications aux Utilisateurs se font régulièrement par email ou sur la Solution directement. Tout changement de siège du Client devra être notifié à Lya Protect dès réception du Kbis à jour. Lya Protect pourra également procéder à toute notification relative à la Solution et/ou aux Services sur l'interface même de la Solution. Le fait qu'une Partie n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des CGAU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite clause.

21-OFFRES COMMERCIALES

Tout Utilisateur accepte de recevoir les offres commerciales de Lya Protect et de ses partenaires, ses plans de communication et ses actualités. L'Utilisateur est fondé de demander, à tout moment, auprès de Lya Protect, de retirer son adresse de sa liste de contacts, par courriel à l'adresse suivante : support@Lya Protect.com

22-ASSISTANCE TECHNIQUE HORS CONTRAT

Lya Protect n'assure pas d'assistance technique liée à un problème de poste de travail, de réseau ou encore d'environnement technique des Utilisateurs. Pour toute question concernant la Solution ou les Services, l'Utilisateur peut contacter Lya Protect, par courriel, à l'adresse suivante : support@lyaprotect.com

23-MODIFICATIONS

Les CGAU sont susceptibles d'être modifiées par Lya Protect, notamment en cas d'évolutions techniques, légales, jurisprudentielles ou lors de la mise en place de nouvelles fonctionnalités. Lya Protect notifiera au Client toutes modifications des CGAU, de manière à ce que celui-ci puisse être en mesure de résilier la Licence, en cas de désaccord quant aux modifications entreprises. LE CLIENT DEVRA, S'IL SOUHAITE RESILIER LA LICENCE, NOTIFIER SA DECISION DE MANIERE NON EQUIVOQUE ET MOTIVEE, PAR TOUS MOYENS ECRITS AVEC ACCUSE DE RECEPTION, AU PLUS TARD DIX (10) JOURS A COMPTER DE LA NOTIFICATION DEDIEE. Les dispositions de l'article 14 trouveront ici application.

24-INTEGRALITE – INVALIDITE

La Licence constitue l'intégralité de l'accord entre le Client et Lya Protect relativement à la Solution. Si une ou plusieurs stipulations des CGAU sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement - et en particulier du droit de l'Union Européenne - ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

25-LOI APPLICABLE – LITIGES

Les CGAU seront régies et interprétées conformément aux lois et règlements français. L'Utilisateur accepte expressément que tous litiges et différends relatifs aux CGAU, à leur interprétation, leur validité et/ou leur exécution, ce incluant la souscription et/ou l'exécution de l'Abonnement, non résolus à l'amiable au terme d'un délai de trente (30) jours à compter de la première notification sur le différend, soient soumis aux juridictions de Lyon (France) exclusivement.

ANNEXE – DESCRIPTION DE LA SOLUTION

La plateforme Lya Courtage est composée de différentes applications qui communiquent entre elles :

- **Un CRM - Lya Courtage** : outil pour gérer votre portefeuille client, centraliser l'information et aider à la vente.
- **Un espace client (Particulier/TNS)** : une application pour vos clients assurés qui centralise tous les contrats et qui permet de gérer le processus de signature en lien avec votre CRM.
- **Un espace entreprise** : une application pour vos clients assurés qui centralise tous les contrats et qui permet de gérer le processus de signature en lien avec votre CRM.
- **Marketplace & robots Lya** : Référentiel des produits et outils permettant d'automatiser la saisie des devis dans les outils compagnies.

Chaque application est composée de modules qui comportent des fonctionnalités.

La liste des fonctionnalités est détaillée ici version après version :

<https://aide.lyaprotect.com/fr/centredaide/comprendre-les-solutions-lya>